

Privilège—M. Nielsen

Il y a un texte que je tiens à citer, parce qu'il émane d'un grand premier ministre libéral. Après les scandales des années 1960 le premier ministre Pearson, préoccupé de la conduite du Cabinet du premier ministre et des Cabinets ministériels, avait affirmé la nécessité d'adopter un code de conduite applicable de nos jours, et il avait ajouté:

Il ne suffit pas que celui qui exerce des fonctions de ministre, ou de n'importe quel autre poste de responsabilité à la Fonction publique, se conforme à la loi. Cela, c'est une chose qui va de soi. Il lui est demandé beaucoup plus. Il faut non seulement qu'il respecte la loi, mais qu'il se comporte de façon si scrupuleuse qu'il n'ait pas à redouter le contrôle public le plus strict. La conduite des affaires publiques doit être au-dessus de tout soupçon aux plans de la morale, de l'objectivité et de l'égalité de traitement.

Et il a bien dit que cela s'appliquait à tous les membres des cabinets. En lisant demain le *hansard*, nous allons constater que le premier ministre au pouvoir ne comprend pas le point capital, qui est que le personnel de son Cabinet, hors cadres ou pas, est astreint à ces préceptes de conduite dans les mêmes conditions et au même titre que tous les autres. Voilà ce qui était au cœur de l'affaire du *Watergate*; ce n'était pas l'effraction, c'était l'abus du pouvoir exécutif. C'est là le point capital.

Contre l'abus de pouvoir il ne peut y avoir qu'un rempart, le code d'éthique. Voilà pourquoi Lester Pearson a fait cette déclaration au milieu des années 1960. Il serait temps que le gouvernement la relise.

Je me suis largement inspiré du document de travail rédigé par ceux qui veulent réformer le parti libéral et des réflexions d'un libéral d'autrefois qui au moins comprenait que la politique repose sur un fondement moral. J'ai agi de la sorte parce qu'en soulevant aujourd'hui une question de privilège, je veux savoir en somme si le cabinet du premier ministre, avec le pouvoir qu'il détient, est tenu de respecter un code moral, afin de ne pas porter atteinte aux droits et privilèges de la Chambre et des députés.

Chose intéressante, personne ne conteste les faits, car il est évident, d'après le compte rendu d'hier, que le vice-premier ministre (M. MacEachen) a affirmé qu'il ne s'agissait pas d'une question de faits, mais plutôt d'une question d'interprétation. Vous vous voudrez peut-être consulter le compte rendu, monsieur le Président, mais c'est ce que j'y trouve.

Je prétends que, compte tenu des faits, le premier secrétaire et d'autres collaborateurs du premier ministre n'ont pas agi de façon irréprochable.

Enfin, permettez-moi de dire que, d'après l'opinion du groupe de réforme du parti libéral, celle de Lester Pearson et aux yeux de toute personne sincère, nous nous méfions des initiatives que le cabinet du premier ministre a prises—n'oublions pas que la meilleure façon d'intimider quelqu'un, c'est encore de semer des soupçons—parce qu'elles pourraient porter atteinte aux droits et privilèges de la Chambre et des députés, et cela ne contribuera guère à faire comprendre au gouvernement que la politique doit reposer sur des fondements moraux.

M. Douglas Fisher (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur le Président, je vous ferai remarquer tout d'abord qu'il ne s'agit pas d'une question de privilège, mais simplement d'une affaire litigieuse.

En deuxième lieu, nous avons entendu des propos plutôt tendancieux et étranges dans la bouche d'une homme qui tombe précisément dans les travers dont il accuse le parti libéral. Permettez-moi de signaler que le député de Rosedale (M.

Crombie) est chef politique de son parti dans l'agglomération urbaine de Toronto. Ce poste sans caractère officiel lui a été confié par son parti et cela n'entrave sûrement pas ses fonctions officielles de représentant élu. Mais vous savez bien, monsieur le Président, tout comme moi, que dans l'exercice de cette tâche il sera au moins tenté, s'il ne succombe pas déjà à la tentation, d'utiliser les ressources financières et autres de son bureau d'Ottawa et de sa circonscription pour mener à bien sa tâche. La tentation est réelle.

Et pourtant, il se lève à la Chambre pour nous dire que le premier ministre (M. Trudeau) ne devrait pas succomber à de telles tentations, qu'il ne devrait pas se conduire en politique, en représentant élu. Il admet que le premier ministre puisse disposer d'un personnel politique mais à condition qu'il ne s'en serve pas à des fins politiques. Et pourtant, le député de Rosedale se conduit en homme politique comme tout autre député.

Le député de Rosedale devrait moins s'occuper de ma circonscription et davantage de la sienne. Il finirait ainsi par obtenir quelques-unes de ces subventions dont il déplore la mauvaise répartition.

Aujourd'hui, le député de Rosedale a créé une diversion dans l'espoir de semer des doutes sur les activités du parti libéral. Comme le vice-premier ministre (M. MacEachen) l'a souligné hier, qui a-t-il de mal à monter un dossier de coupures de journaux? Ce n'est pas une action clandestine. Il a même invité les membres de la tribune de la presse et des députés de l'opposition à y jeter un coup d'œil. Il a fait toute la lumière. Pouvons-nous dire que nos vis-à-vis n'ont jamais fait la même chose à notre sujet? C'est une pratique courante, en politique. Comme nous voulons savoir quelles sont nos positions sur différentes questions d'intérêt public, nous faisons des recherches. Une question d'intérêt public est une question que nous sommes prêts à soulever ici-même ou que d'autres nous obligent à aborder.

● (1530)

Comme on l'a dit aujourd'hui pendant la période de questions le député de Central Nova (M. Mulroney), qui a déjà soulevé lui-même beaucoup de ces questions, on ne peut pas dire qu'il y a là un abus de pouvoir politique; on a simplement cherché à savoir si ces positions résistaient à l'analyse. C'est de bonne guerre. Ce sont les règles du jeu.

Cependant, quand le député de Rosedale (M. Crombie) consacre de longues minutes pour discuter d'une question de privilège simplement pour en tirer des avantages politiques, je pense qu'il abuse. Il fait perdre le temps de ses collègues. Il prive du droit de parole ceux qui veulent discuter de questions importantes, du budget par exemple. Les conservateurs imposent la clôture à leur manière. Pour nous empêcher d'aborder des questions pressantes, ils ont recours à des tactiques de diversion.

D'abord, les questions soulevées par le député de Rosedale le concernent aussi bien lui-même que tout autre député. Ce sont des questions partisans. Si nous nous servons de nos bureaux à des fins politiques, le public le comprend fort bien. Le public ne s'émeut pas si nous profitons de nos bureaux et de notre propre rôle pour affirmer nos positions, celles de politiques partisans. En second lieu, le public admet également que les hommes politiques tiennent à vérifier certaines affirmations,